



Commune de VALENCIN

Décision du Maire Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

2025-018

Le Maire de la Commune de VALENCIN

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,
VU l'article 2123-1 du Code de la Commande Publique

VU la délibération n°2022-049 en date du 25 juillet 2022 par laquelle le Conseil Municipal a donné
délégation à son Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution
et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur aux seuils européens
publiés au Journal Officiel de la République française ainsi que toute décision concernant leurs
avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15%, lorsque
les crédits sont inscrits au budget .

VU les investigations complémentaires et les travaux de sécurisation de l'église Saint Vincent à
réaliser

CONSIDERANT la nécessité d'une mission de maîtrise d'œuvre pour accompagner la commune
dans l'élaboration d'un AVP puis du dossier de consultation des entreprises, mais également dans le
suivi du chantier et pour sa réception.

DECIDE

Article 1 : de retenir l'offre du cabinet PdV Architecte du Patrimoine sis à MORESTEL (Isère) 51
Rue Paul Claudel pour un montant de 8 693.75€ HT soit 10 432.50 € TTC pour une mission de
maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux à entreprendre pour la mise en œuvre d'investigations
complémentaires et la sécurisation de l'Eglise Saint Vincent et

Article 2 : de notifier la présente décision au cabinet d'architecte PdV.

Article 3 : qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal.

Article 4 : qu'en cas de contestation, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif de Grenoble.

Article 5 : de transmettre la présente décision à Monsieur le Sous-Préfet de Vienne et de la publier sur le site
internet de la Commune.

A VALENCIN, le 4 Septembre 2025
Le Maire,
Bernard JULLIEN

